

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 mars 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59
Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 56
Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Olivier MULLER
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Philippe THIRION
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	

Membres absents :

Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

OBJET : EDUCATION

Fusion des périmètres scolaires des écoles maternelles Marmuzots et Victor Hugo

Le projet Ambition Éducative 2030, voté en décembre 2021 par le Conseil municipal, prévoit un programme d'investissement de 75 millions d'euros dans les groupes scolaires afin de répondre aux enjeux de confort des enfants et des équipes éducatives et de transition écologique. Il s'agit notamment de supprimer les derniers préfabriqués présents dans les écoles et d'intensifier les opérations de rénovation, d'entretien et de traitement énergétique du patrimoine scolaire.

Dans ce cadre, des travaux d'envergure ont été programmés dès 2021 au sein du groupe scolaire Victor Hugo, qui dispose d'un potentiel d'accueil très important, pour permettre l'accueil des élèves de l'école maternelle Marmuzots sur ce site.

Il vous est aujourd'hui proposé de fusionner, à compter de la rentrée de septembre 2023, les périmètres géographiques des écoles maternelles Marmuzots et Victor Hugo et de créer ainsi une entité unique au sein de l'école maternelle Victor Hugo.

Comme vous le savez, les élèves de l'école Marmuzots ont été scolarisés de manière anticipée à l'école Victor Hugo depuis novembre dernier, les bâtiments préfabriqués ayant particulièrement soufferts de la période de sécheresse estivale. Les travaux de rénovation réalisés l'été dernier à l'école maternelle Victor Hugo ont permis d'accueillir les enfants dans de très bonnes conditions, dans un cadre rénové et adapté à l'accueil de jeunes enfants. Les travaux se poursuivent actuellement avec la réhabilitation complète du bâtiment destiné à l'accueil de loisirs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **de décider** la fusion des périmètres des écoles maternelles Marmuzots et Victor Hugo ;
- **de scolariser** l'ensemble des élèves des écoles maternelles Marmuzots et Victor Hugo au sein du groupe scolaire Victor Hugo ;
- **de dire** que ses modifications entreront en vigueur à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de ces mesures.

SCRUTIN	POUR : 51	ABSTENTION : 5
	CONTRE : 3	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 3 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN